29 février 2024

CIRCULAIRE CTOI

2024-10

Madame/Monsieur,

DEMANDE DU STATUT D'OBSERVATEUR DE LA PART D'OCEANA

Veuillez trouver, ci-joint, une lettre de demande émanant d'Oceana visant à participer en tant qu'Observateur aux processus de la Commission des Thons de l'Océan Indien.

Conformément à l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI, les Parties contractantes de la Commission pourraient souhaiter autoriser Oceana à y prendre part en qualité d'Observateur compte tenu de l'intérêt manifesté envers la CTOI, comme indiqué dans la lettre ci-jointe. Ainsi, à moins que des objections ne soient reçues dans les 30 jours suivant la date de la présente Circulaire, le Secrétariat de la CTOI considérera que le Secrétaire exécutif est autorisé à adresser une invitation à cet observateur potentiel en vue de participer aux réunions de la CTOI en conséquence.

Cordialement,

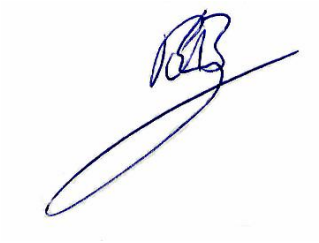

Paul de Bruyn
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Courrier d'Oceana

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.

OCEANA Protecting the World's Oceans
1025 Connecticut Ave., NW Suite 200
Washington, DC 20036

+1.202.833.3900
OCEANA.ORG

Mme Jung-re Riley Kim
Présidente de la Commission
Commission des Thons de l'Océan Indien
Victoria, Mahé, Seychelles
Email : IOTC-Secretariat@fao.org

28 février 2024

Objet : Demande du statut d'observateur auprès de la Commission des Thons de l'Océan Indien

Chère Mme Jung-re Riley Kim,

Je vous prie d'accepter cette demande d'octroi du statut d'observateur au nom de Oceana, Inc., transmise conformément à l'Article VII de l'Accord CTOI. Fondée en 2001, Oceana Inc. (Oceana) est la plus grande organisation internationale de défense se consacrant exclusivement à la conservation des océans, dont la mission est la protection et le rétablissement des océans du monde. Nous sommes supervisés par un comité d'administration multinational expérimenté en science marine, gouvernance, affaires et philanthropie, avec un siège mondial situé à Washington DC aux Etats-Unis et des bureaux dans douze nations de pêche. Informées par les meilleures connaissances scientifiques disponibles, les campagnes d'Oceana ont permis d'obtenir plus de 300 changements de politique majeurs à travers le monde.

En particulier, Oceana partage avec la CTOI l'objectif commun de garantir la gestion de pêches durables. Nos objectifs mutuels incluent de faire progresser le développement de stratégies d'exploitation de précaution, d'améliorer les politiques visant à réduire l'impact de la pêche internationale sur les espèces vulnérables et de mettre un terme à la pêche illicite. C'est la première fois qu'Oceana soumet au Secrétariat de la CTOI sa demande d'obtention du statut d'observateur. La première réunion à laquelle nous prévoyons de participer est la 28ème Session de la Commission des Thons de l'Océan Indien.

Je vous remercie de votre attention.

Cordialement,

James Simon
Président, Oceana Inc.